

# Bulletin d'information FPP: Mai 2014



Forest  
Peoples  
Programme

## Bulletin d'information FPP: Mai 2014

Ce document est en libre accès, vous pouvez imprimer une copie depuis le site ou le reproduire avec une référence à FPP.

### Souscrire au bulletin d'information de FPP

Si vous souhaitez souscrire au bulletin d'information de FPP cliquez [ici](#) ou envoyez un courriel à [kate@forestpeoples.org](mailto:kate@forestpeoples.org). Le bulletin d'information est publié tous les deux mois ; des annonces supplémentaires ou des rapports peuvent aussi être envoyés très occasionnellement. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien en bas de chaque bulletin d'information.



### Forest Peoples Programme

1c Fossey Business Centre, Stratford Road

Moreton-in-Marsh

GL56 9NQ

United Kingdom

Tel: +44 (0)1608 652893

[info@forestpeoples.org](mailto:info@forestpeoples.org)

[www.forestpeoples.org](http://www.forestpeoples.org)

© Forest Peoples Programme

**Photo de la couverture :** Cérémonie traditionnelle d'accueil Dayak Ngaju dans le village Gohong © Sophie Chao FPP

Chers amis,

Les peuples autochtones et autres peuples dépendants des forêts se sont réunis en mars de cette année à Palangka Raya, au Kalimantan central en Indonésie. Lors de cette réunion les participants ont dénoncé la perte constante et persistante des forêts et les sérieuses menaces à leurs droits et leur bien-être. Les représentants des communautés autochtones ont raconté les batailles auxquelles elles se sont confrontées au moment de protéger leurs terres et forêts. Ceci a permis de connaître davantage l'économie politique forestière réelle dans les différents pays, au fur et à mesure que les intérêts internationaux, nationaux et locaux concourent pour influencer les politiques et lois nationales, et le future des forêts. La crise forestière actuelle est alimentée par l'héritage des lois coloniales qui a mis les forêts communautaires sous le contrôle de l'Etat, et qui a dépossédé les peuples autochtones de leurs droits coutumiers ainsi que de la gestion des forêts.

*Nous, peuples des forêts, sommes poussés aux limites de notre survie. Freiner la déforestation exige que nos droits fondamentaux, qui sont les droits de tous les peuples et de tous les êtres humains, soient respectés. La déforestation est déclenchée lorsque nos droits ne sont pas protégés et nos terres et nos forêts sont saisies par les intérêts industriels sans notre consentement. Il y a preuve irréfutable que lorsque les droits de nos peuples sont assurés, alors la déforestation peut être arrêtée et même inversée.*

La Déclaration de Palangka Raya demande que les droits et la justice soient au centre des mesures pour lutter contre la déforestation, constatant l'échec des efforts mondiaux pour y faire face utilisant des mécanismes qui ne parviennent pas à répondre aux multiples valeurs des forêts ni à la primauté des populations forestières dans leur gestion forestière et leur protection.

*“A la base de toute cette destruction et de ces abus, se trouve le problème fondamental du manque de respect pour nos droits à nos terres et territoires, notre autonomie, nos propres institutions, nos lois coutumières et nos modes de vie ancrés dans notre longue relation avec les forêts et notre coexistence avec elles sans les détruire. Trop souvent, nos modes de vie et nos systèmes de savoirs sont considérés comme arriérés et nous constatons que nous sommes victimes de discrimination dans toutes nos relations avec la société nationale et internationale.”*

Les participants se sont engagés à travailler ensemble en solidarité pour former un réseau mondial de responsabilisation de base afin de surveiller, documenter, défier et dénoncer de manière indépendante, la destruction des forêts et les violations des droits des peuples qui y habitent.

Entre temps, les initiatives mondiales en matière forestière et climatique, comme le Fonds pour le carbone forestier de la Banque mondiale, ne parviennent pas toujours à assurer la participation pleine et effective des peuples des forêts. Sans doute, les communautés et ces partenaires devront surveiller et défier ces programmes quand ils marginalisent et menacent les communautés et leur mode de vie (voir l'article sur le FCPF et la RDC)

Les communautés ont menés la surveillance communautaire des forêts et la cartographie participative fondée dans les savoirs traditionnels autochtones et locaux. De cette façon, les expériences et enseignements tirés de ce travail ont été partagés et discutés lors d'un atelier de formation qui s'est tenu récemment à Chiangmai, en Thaïlande. Les participants ont également été formés à l'utilisation des technologies SIG pour améliorer la gestion des ressources communautaires et la planification de l'utilisation des terres, grâce à la génération de données contrôlée par la communauté, l'analyse de l'information, et l'éducation sur l'état et l'environnement

Ce bulletin d'information présente en plus les mises à jour sur le nouveau modèle d'engagement du Groupe de la Banque mondiale auprès des pays, et la nouvelle publication “Realising Indigenous Women's Rights: a guide to CEDAW” (L'exercice des droits des femmes autochtones: guide de la CEDAW).

Joji Cariño, Directrice

## 1. Détermination et résilience ; l'appel des peuples de la forêt pour préserver leur existence et mettre un frein à la déforestation

**« Lorsqu'une forêt est détruite, un mode de vie et une langue se perdent : c'est une forme de génocide culturel qui est commise ».**

Ce constat alarmant, exprimé par une femme autochtone du peuple camentsa (Colombie) à l'occasion de la [réunion internationale sur les moteurs de la déforestation et les droits des peuples de la forêt à Palangka Raya](#), traduisait la préoccupation principale de chaque participant : malgré la prolifération [d'initiatives internationales pour freiner le recul de la forêt](#), plus de [20 millions d'hectares de forêts ont été défrichés](#) rien qu'en 2012. En dépit des préoccupations internationales au sujet de la crise environnementale et climatique actuelle, la réunion de Palangka Raya (du 9 au 14 mars 2014), au Kalimantan, en Indonésie, a montré que les peuples de la forêt continuent de souffrir de cette destruction, puisque leur mode de vie et leur survie dépendent entièrement de la forêt. Avec des organisations de la société civile et des représentants d'organismes internationaux, les peuples de la forêt ont mis à profit cette semaine d'ateliers pour protéger leurs droits, obtenir des voies de recours suite à des violations, garantir leur avenir et trouver des moyens concrets de mettre un frein à la déforestation.

Plus de 60 représentants des peuples de la forêt d'Indonésie, de Malaisie, du Cameroun, du Liberia, de la République démocratique du Congo, du Paraguay, du Pérou, de la Colombie et du Guyana se sont rendus à Palangka Raya afin de faire part de leurs expériences sur le terrain. Dans chacun de ces pays, les peuples de la forêt sont confrontés à des cas d'accaparements de terres par les entreprises de l'agro-industrie (en particulier à cause du développement rapide du palmier à huile), du bois, de l'énergie hydraulique, du forage pétrolier et gazier, de l'exploitation minière à grande échelle et par d'autres projets d'exploitation foncière qui leur sont imposés sur leurs territoires ancestraux, sans leur consentement libre, préalable et éclairé. Ils sont

expulsés de leurs terres, privés de leurs ressources et de leurs moyens de subsistance, leurs villages sont rasés, et lorsqu'ils protestent contre ces violations de leurs droits fondamentaux, ils sont gravement réprimés. Tandis que le modèle de développement fondé sur l'extraction des ressources et les exportations continue d'être imposé, les gouvernements justifient ces violations par l'intérêt national, alors qu'elles sapent en réalité la bonne gouvernance et l'état de droit.



À cause de la déforestation, c'est l'existence même des peuples de la forêt qui est continuellement ignorée et mise en péril. Comme l'a souligné un représentant autochtone de Papouasie pendant la réunion,

**« Il est effarant que nous devons encore aujourd'hui rappeler aux décideurs politiques et au secteur privé que les forêts sont habitées ».**

[Il est estimé que les forêts des pays tropicaux accueillent environ 500 millions de personnes tributaires des forêts](#), dont au moins 200 millions sont autochtones. Toute l'identité des peuples de la forêt est fondée sur leur rapport avec l'environnement forestier :

« Sans la forêt, nous, les Orang Asli, sommes privés de notre esprit et de notre vie, et par conséquent de notre identité, ce qui est pire que d'être un squatteur ou un immigrant illégal sur sa propre terre » (gardien de la forêt communautaire, Malaisie).

Le recul de la forêt s'accélère malgré les efforts mondiaux pour freiner la déforestation, à travers des organismes tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (UNREDD) et la Banque mondiale. Ces initiatives échouent parce qu'elles ne



reconnaissent ni ne protègent de façon effective les droits des peuples de la forêt. Trop souvent, ces projets sont axés uniquement sur la protection des forêts par l'imposition de [zones de conservation sur la terre des peuples de la forêt](#), en niant souvent les droits de ces peuples qui vivent dans la forêt et la protègent depuis des siècles.

Comme l'a souligné Noerhadi, un représentant des communautés autochtones de Kapuas, en Indonésie :

« Nous devons surmonter de toute urgence la contradiction entre les initiatives du gouvernement qui cherchent à exploiter la forêt et à prendre les terres des communautés, et les initiatives de conservation telles que les projets REDD. Toutes deux sont à la recherche de terres et de forêts, mais excluent toujours les communautés locales ».

Freiner la déforestation exige des organismes internationaux, de la société civile, des décideurs politiques et des peuples de la forêt qu'ils travaillent ensemble pour garantir que les droits des peuples de la forêt soient protégés et que leurs savoirs, croyances, institutions et lois coutumières soient utilisés pour orienter la gestion forestière.

**« Les communautés ont prouvé leur capacité de gérer les forêts depuis de nombreuses générations »,**

a dit Edy Subahani, de POKKER SHK Kalteng, un co-organisateur indonésien.

« Elles possèdent des savoirs innovants pour protéger la forêt et créer des moyens de subsistance alimentaire et économique, ainsi qu'une vie spirituelle dans la forêt. Ils contribuent également au développement local et national et participent à la remise en état des forêts endommagées. Les gouvernements devraient émanciper ces communautés et développer leurs compétences et savoirs ».

Plus déterminés que jamais à préserver leur mode de vie traditionnel et à chercher des solutions concrètes et immédiates pour freiner la déforestation, les représentants des peuples de la forêt ont appelé ensemble les gouvernements, le secteur privé, les institutions financières, les organismes internationaux, la communauté internationale et toutes les parties concernées, dans la [Déclaration de Palangka Raya](#), à :

- mettre fin à la production, au commerce et à la consommation de produits de base étant le fruit de la déforestation, des accaparements de terres, et d'autres

violations des droits des peuples de la forêt ;

- arrêter l'invasion des terres et des forêts des peuples de la forêt par l'agro-industrie, les industries extractives, les infrastructures, les projets énergétiques et de l'« économie verte », qui nient les droits fondamentaux des peuples de la forêt ;
- prendre des mesures immédiates et concrètes pour faire respecter les droits des peuples de la forêt à tous les niveaux, notamment le droit à la terre, aux territoires et aux ressources, le droit au développement déterminé librement, et le droit de continuer à posséder, contrôler et gérer leurs terres coutumières, selon leurs savoirs et moyens de subsistance.



Représentant des peuples de la forêt papou dénonçant le fait que le secteur privé ignore leur existence.

La Déclaration constate certaines améliorations. Dans certains pays [d'Amérique latine](#) et d'Asie du sud-est, des progrès ont été accomplis pour réviser les Constitutions et adopter de nouvelles lois qui respectent les droits des peuples autochtones, réforment les régimes fonciers et encouragent la gestion forestière communautaire. La Déclaration a également salué les récentes promesses de grandes entreprises du secteur privé de réformer la façon dont elles conduisent leurs affaires, afin de mettre fin à leur contribution à la déforestation et de respecter les droits conformément aux [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies](#). Mais les participants ont mis en exergue le gouffre entre ce qui est couché sur le papier et la mise en œuvre sur le terrain.

Les représentants des peuples de la forêt ont souligné la nécessité de diffuser et de prendre rigoureusement en compte la Déclaration et les recommandations détaillées lors des événements internationaux à venir, y compris les prochaines réunions de la CCNUCC qui se tiendront à Lima et à Paris en 2014 et 2015, et la Conférence des Nations Unies sur les peuples autochtones (UNWCIP) en septembre 2014. Les participants se sont engagés à travailler ensemble solidairement afin de former un réseau mondial

communautaire de responsabilité, pour surveiller, documenter, remettre en question et dénoncer de façon indépendante la destruction de la forêt et les violations connexes des droits des peuples de la forêt, démontrant ainsi leur volonté incessante et leur résilience, pour affirmer et protéger leurs modes de vie traditionnels.

Pour lire la Déclaration de Palangka Raya sur la déforestation et les droits des peuples autochtones et accéder à la liste des parties signataires

[Cliquer ici](#)

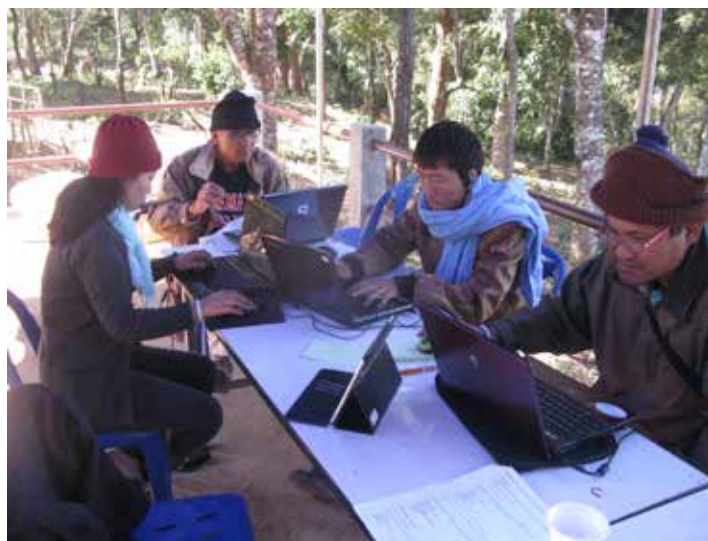
Pour accéder à la page presse dédiée au Séminaire International sur les causes de la déforestation et les droits des peuples autochtones, à Palangkaraya, en Indonésie, du 9 au 14 Mars 2014 – Ainsi que les photos de l'évènement

[Cliquer ici](#)

*Beata Delacourt*

## 2. Des partenaires du FPP suivent une formation sur la surveillance communautaire au moyen du logiciel GIS Cloud

Le travail du FPP avec les peuples de la forêt consiste de plus en plus à les soutenir dans le suivi du bien-être de leur communauté et de l'état de leurs territoires, par exemple au niveau de la santé de la biodiversité, des effets du changement climatique, ou des répercussions des activités non durables telles que l'exploitation forestière ou minière illégale. Les communautés effectuent par ailleurs un suivi de la mise en œuvre nationale ou locale des accords internationaux sur la biodiversité, le climat, le développement et les droits humains. Bien que « l'observation de ce qui se passe sur les terres des peuples de la forêt » ne constitue pas une activité nouvelle, ce qui est nouveau est l'attention internationale naissante pour des « systèmes de surveillance et d'information communautaires (CBMIS) » et la reconnaissance par les décideurs politiques internationaux, le milieu universitaire et les organismes de conservation et de développement, que les peuples autochtones et les communautés locales ont des contributions importantes à apporter aux évaluations et initiatives de suivi mondiales, grâce à leur connaissance et à leur rapport profonds avec leurs terres et ressources.



Les partenaires de FPP ont participé à une formation sur la surveillance communautaire, Khun Tae, Thaïlande

Une autre dimension « nouvelle » de la surveillance a trait à l'utilisation de nouvelles technologies

accessibles, peu coûteuses et simples, qui permettent aux communautés de générer, analyser, stocker et traiter leurs données dans des cartes et d'autres produits, en appliquant un mélange de savoirs traditionnels et d'approches et outils innovants. FPP aide ses partenaires à se familiariser avec ces nouvelles approches, à les appliquer, et à en bénéficier.



Un exemple est la formation pratique aux CBMIS qui a été organisée pour plusieurs proches partenaires du FPP dans le village de Khun Tae et à Chiang Mai, au nord de la Thaïlande, en janvier de cette année. La formation a été donnée par Madame Tui Shortland de la nation ngati hine de Aotearoa, en Nouvelle-Zélande. Elle a fait part de l'expérience de surveillance des Ngati Hine et des outils qu'ils ont choisis. Le peuple ngati hine a mis sur pied une initiative de surveillance systématique de pointe il y a des années, pour effectuer un suivi de l'ensemble des changements dans l'environnement des communautés et pour garantir l'abondance des espèces afin de préserver les moyens de subsistance du peuple nhati hine. Cela l'a aidé à revitaliser ses savoirs traditionnels et à jouer un rôle actif dans la gestion des ressources, en impliquant tous les groupes de la communauté, y compris les jeunes.

Les systèmes CBMIS peuvent être réalisés avec de nombreux instruments, et plusieurs programmes sont déjà disponibles, alors que de nouveaux programmes sont constamment mis au point, afin que chaque communauté puisse évaluer celui qui correspond le mieux à ses besoins. Lors de cette formation, les partenaires ont travaillé avec des tablettes (parce que le peuple ngati hine a constaté qu'il était plus facile de travailler sur des cartes et des documents sur un écran plus grand que celui des smartphones) et ont appris à utiliser un programme appelé [GIS Cloud](#), qui a été recommandé par les Ngati Hine à cause de sa capacité à collecter des données et à les intégrer directement dans une carte contenue dans le même programme, sans

devoir exporter les fichiers de formes (shapefiles) vers des programmes externes de systèmes d'information géographique (SIG). Les cartes, les couches et les formulaires de collecte des données peuvent être créés au moyen d'une fonction d'éditeur de carte, et il existe une application [GIS Cloud](#) qui peut être utilisée sur le terrain pour collecter des données, au moyen des formulaires (hors ligne, à charger par la suite dans la carte, ou immédiatement si l'on dispose d'une connexion internet).

Les partenaires ayant suivi la formation ont appris les deux fonctions du GIS Cloud, ont pratiqué sur le terrain, et ont cherché des cartes de base de leurs territoires. Le formateur a tenu des sessions individuelles avec chacun des partenaires afin d'examiner les éventuelles priorités de surveillance et de fournir des conseils et des orientations sur la façon de traduire les données en formes et couches dans le programme. Des discussions conjointes ont également eu lieu afin d'échanger des expériences au sujet des activités de surveillance auxquelles participaient déjà les partenaires (y compris l'utilisation des terres, le régime foncier et la biodiversité), des raisons de la surveillance, et de questions importantes telles que la protection et le stockage des données. La protection des données et l'accès aux informations et leur partage sont des aspects importants qui doivent être examinés et convenus avant de commencer la collecte des données, par exemple pour ce qui touche aux sites sacrés ou aux autres données culturellement sensibles ou confidentielles.

De manière générale, l'exercice a été perçu comme extrêmement intéressant et utile, bien qu'il se soit agit bien sûr d'un cours d'introduction uniquement, qui requiert un suivi et de la pratique. L'un des commentaires importants faits par les participants était qu'avec les outils modernes, tout membre de la communauté peut collecter des données, et qu'il ne s'agit plus d'un domaine réservé aux « experts » externes. Comme l'ont souligné les participants, la « collecte des données devrait être décidée, contrôlée et détenue par la communauté ».

[Lien : www.giscloud.com](http://www.giscloud.com)

*Caroline De Yong*

### 3. Comment la Banque mondiale concevra-t-elle son travail à l'avenir ?

Dans le cadre des changements et des réformes en cours au sein de la Banque mondiale sous la direction du Dr Jim Kim, la Banque a récemment rendu public un nouveau processus politique important qu'elle appelle « une nouvelle approche à l'engagement dans les pays », pour lequel elle a entamé des consultations. Ce processus est une méthode en deux étapes, au moyen de laquelle la Banque concevra toutes ses interventions et activités dans un pays donné.

Par le passé, l'évaluation de la situation dans un pays dans lequel la Banque investissait et accordait des subventions était effectuée sur la base d'un document cadre d'orientation appelé Stratégie d'aide aux pays (CAS). Ce document visait à fournir un cadre à toutes les décisions d'investissement et de prêt. Toutefois, l'ancien système CAS était critiqué pour son manque de reconnaissance des contraintes et des limites qui influencent la capacité de la Banque mondiale à « faire le bien » ou à alléger la pauvreté, et pour être trop axé sur la croissance économique, à l'exclusion d'autres domaines ou secteurs d'investissement ou de prêt.

Le nouveau système est conçu sous forme de processus en deux étapes. D'abord, un « diagnostic de pays systématique » est mené afin d'identifier les contraintes et les possibilités pour la Banque. La deuxième étape est le cadre de partenariat de pays, un document dans lequel des décisions d'investissement sont prises et qui fournit un guide pour les investissements ou prêts futurs.

L'examen de ce processus important consistant à décider comment évaluer la situation dans les pays emprunteurs peut constituer une occasion de corriger certaines des lacunes de longue date de la Banque mondiale. Il peut s'agir d'une façon de reconnaître officiellement et d'évaluer les préoccupations et les limites liées aux droits humains en tant que risques pour la Banque, avec éventuellement des répercussions sur les décisions d'investissement. Il peut s'agir d'un processus à travers lequel les peuples autochtones et autres détenteurs de droits dans un pays ont accès direct à l'analyse que la Banque mondiale utilise pour l'affectation de ressources importantes.

Néanmoins, tout résultat positif est tributaire d'un processus de consultation ouvert, transparent, accessible et juste. Conjointement avec d'autres organisations, nous appelons la Banque mondiale à garantir des normes minimales strictes pour une contribution publique à chaque diagnostic de pays stratégique. Il est absolument essentiel que les peuples

autochtones et autres groupes susceptibles d'être affectés par les investissements et les prêts de la Banque mondiale soient en mesure de contribuer directement à cet important document cadre. De même, le développement d'un cadre de partenariat de pays doit être façonné sur la base des normes de consultation et de participation les plus rigoureuses, avec la garantie d'une contribution significative des parties prenantes clé et des détenteurs de droits dans chaque pays.

[Cliquer ici pour lire la lettre de la société civile](#)

[Cliquer ici pour accéder à la page de la Banque mondiale consacrée aux consultations](#)

*Helen Tugendhat*



## 4. Un modèle vert pour la République Démocratique du Congo ou un programme sur les forêts qui vient « d'en haut » ?

**Le Fonds carbone de la Banque mondiale valide le Concept de Réduction des Emissions malgré les inquiétudes concernant les impacts sur les droits et les moyens de subsistance**

La neuvième rencontre du Fonds carbone du Fonds de Partenariat pour le carbone forestier qui s'est tenue du 9 au 11 avril à Bruxelles a validé la note conceptuelle du Programme Réduction des Emissions (ER-PIN) de la République Démocratique du Congo, malgré de sérieuses inquiétudes, soulevées par les organisations internationales, comme FPP, concernant les possibles graves impacts sociaux que cela pourrait engendrer. L'ER-PIN de la RDC a été validé, ainsi que des demandes de financement du Ghana, du Mexique et du Népal, alors que les ER-PIN de la République du Congo et du Chili ont été reportés pour la prochaine rencontre du Fond Carbone en Juin 2014.

### Un modèle vert ?

La demande de fonds ER-PIN de la RDC couvre un espace de 12.3 million d'hectares dans le District (future province) de Mai-Ndombe, où le programme REDD aura un impact direct sur les modes de vie de 1.5 à 1.8 million de paysans et de personnes vivant dans les forêts, tels que les chasseurs et les cueilleurs, les petits paysans qui pratiquent la rotation de culture et les producteurs de « charbon de brousse ». L'ER-PIN décrit le projet pilote comme étant « un programme vert modèle de développement qui fournit des alternatives et des rendements performants, qui répond aux défis du changement climatique, à la réduction de la pauvreté, à la conservation des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité ». Selon les plans existant du ER-PIN cette intervention consisterait à :

- Faire de l'agroforesterie sur les terres dégradées pour produire durablement de la nourriture et du bois de chauffe
- Développer l'agriculture intensive et **réduire** la culture sur brûlis (emphasis ajoutée)
- Contrôler la pratique du feu de brousse (une importante régénération de la forêt primaire est

attendue)

- Faire de la reforestation
- Développer la foresterie communautaire et la conservation
- Encourager l'extraction de bois à faible impact, la certification de bois etc...

Alors que certains rapporteurs ont applaudi la demande de fonds de la RDC qui serait un modèle de [développement vert](#) et que le récent FCPF approuve le ER-PIN comme étant « un tournant crucial qui coupe avec la délibération politique théorique pour une véritable action sur le terrain visant à protéger les poumons verts de notre planète et notre climat », les ONG locales et internationales ont de sérieuses inquiétudes vis-à-vis du traitement par le FCPF de la question des droits, des moyens de subsistance et du partage des bénéfices dans le cadre du procédé du ER-PIN de la RDC.

### Les possibles violations des droits et les risques de pauvreté

Bien que la nécessité de respecter les droits fonciers coutumiers soit soulignée dans l'existant ER-PIN de la RDC, ses demandes de fonds ne disposent pas de plans visant à faire respecter les droits fonciers coutumiers et à protéger les forêts communautaires. Une lecture critique du ER-PIN par FERN et FPP reproche au FCPF de ne pas avoir inclus une solide étude sur les risques sociaux et de pauvreté dans la conception du projet. Ils ont également identifié de sérieuses lacunes risquant d'avoir des impacts sociaux négatifs sur les peuples et les communautés qui dépendent de la forêt, tels que, inter alia :

- l'absence de véritables engagements à respecter le CLIP des communautés
- des évaluations erronées sur la déforestation, qui notamment accusent les communautés de détruire les forêts
- les questions relatives aux droits fonciers des communautés qui concernent un nombre important de personnes dépendantes de la forêt et des ressources pour leurs moyens de subsistance ont été très peu traitées
- les plans erronés pour le zonage de l'utilisation des terres, des modes de subsistances différents et des actions pour limiter les activités locales

Il est également fortement craint que la consultation auprès des communautés pour le ER-PIN a été faite à la hâte et n'a pas été opérée correctement car des documents clés, tels que les dernières versions du ER-PIN de 2014, n'ont pas été accessibles en français avant

la validation. D'autre part, la « validation » formelle de la demande de fond finale (requis par les règles du FCPF), ne permettait pas au public de critiquer ou de rejeter le plan ER-PIN, ce qui remet ainsi en question la crédibilité de ces réunions de validation.

Bien que différentes parties aient participé à certaines étapes de l'élaboration de la demande, de nombreuses lacunes existent dans le processus de consultation pendant la conception du projet, notamment lors de la révision du document en 2014. Il n'existe pas de preuve de véritables consultations auprès des communautés locales et des ONG qui travaillent sur la zone où le projet va être mis en place. L'absence d'une compréhension et d'une appropriation du projet par les communautés constitue une cause sérieuse d'inquiétudes et va sûrement engendrer des problèmes lors de la mise en place du projet.

### *L'absence de conditions claires*

Lorsque le Fonds carbone du FCPF (résumé du président) a demandé au gouvernement de la RDC de décrire comment le (futur) ER programme contribuera à améliorer le statut foncier dans le domaine de la comptabilité », il n'a pas exigé de réviser le document ER-PIN. La Résolution du Fonds carbone (no.2) ne mentionne explicitement aucune problématique relative aux droits ou aux questions sociales, bien qu'il exige que le plan soit conforme au Cadre Méthodologique du Fonds carbone. Alors que ce cadre ne fait pas référence à des dispositifs de protection sociale, il lui a également été reproché de s'intéresser seulement à la question des avantages, en termes d'émissions de carbone et d'encourager indirectement la nationalisation des stocks de carbone forestier.

Pour sa part le gouvernement de la RDC a promis de répondre aux inquiétudes du CSO à propos du ER-PIN, de maintenir l'actuel moratorium sur les concessions forestières industrielles et de prendre des mesures pour faire avancer le Décret sur les forêts communautaires qui a été retardée depuis 2010. Les ONG locales et les communautés cherchent maintenant à faire un suivi des engagements du gouvernement pour s'assurer qu'il tienne ses promesses.

Les organisations internationales, telles que FERN et FPP, continueront à vérifier ce processus pour que le FCPF, les initiatives du REDD du Forest Investment Programme (FIP), et le programme UNREDD respectent leurs engagements vis-à-vis des questions sociales et les dispositifs qui ont été convenus.

Une copie du rapport de FERN-FPP peut être obtenue ici :

[En anglais et en français](#)

*Tom Griffiths*

## 5. Réaliser les droits des femmes autochtones : un nouvel outil de lutte

Le FPP et ses co-auteurs, [Tebtebba Foundation](#) et le [Asian Indigenous Women's Network \(AWIN\)](#), ont le plaisir d'annoncer la publication du guide « [Realising Indigenous Women's Rights: a guide to CEDAW](#) ». Ce guide a été formellement publié le 8 mars, pour célébrer la Journée internationale de la femme.

Ce guide a pour objectif d'aider les organisations et les groupes communautaires de femmes autochtones en Asie à comprendre comment le droit international et les processus juridiques internationaux peuvent être utilisés pour soutenir les luttes aux niveaux local et national. Tout en se concentrant sur la CEDAW, le guide examine également d'autres mécanismes juridiques, notamment d'autres organes de traité, tant les organes de traité créés pour protéger les droits des femmes, que les organes de traité créés pour protéger les droits des peuples autochtones. La publication peut être téléchargée gratuitement et est mise à disposition des organisations de peuples autochtones sans frais.

[Cliquer ici pour accéder à la publication](#)

*Helen Tugendhat*

## 6. Les peuples autochtones se rassemblent pour promouvoir un développement auto-déterminé

Lors d'un récent séminaire qui a eu lieu à Sagada, aux Philippines, les jeunes dirigeants des communautés et des organisations autochtones issus de 25 pays se sont rassemblés pour étudier et discuter des politiques de sauvegarde et des mécanismes d'examen de plaintes des institutions financières internationales clés. A la fin de ce séminaire, les participants ont publié une déclaration adressée aux banques, demandant le respect et la protection de son droit à déterminer leur propre développement.

Le communiqué dans son intégralité est disponible pour partager son approbation, et de plus amples informations peuvent être recherchées auprès de Robeliza Halip du Pacte des peuples indigènes d'Asie ([robie@aippnet.org](mailto:robie@aippnet.org))

[Communiqué de presse \(En anglais seulement\)](#)

Déclaration (En [espagnol](#) et en [anglais](#))

*Helen Tugendhat*